



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

**ARRETE MINISTERIEL N° 0397/CAB.MIN/MINES/01/2012 PORTANT
NOMINATION DES ANIMATEURS DU COMITE EXECUTIF NATIONAL
SOUS-CELLULAIRE AU SEIN AU SEIN DE LA CELLULE TECHNIQUE
DE COORDINATION ET DE PLANIFICATION MINIERE « CTCPM »**

Vu la Constitution, spécialement son article 93 ;

Vu la Loi n° 004-2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux Associations Sans But Lucratif et aux Etablissements d'utilité publique, spécialement ses articles 5, 31 et 36 ;

Vu le Décret n° 04-029 du 17 mars 2004 portant création et organisation du Programme National Multisectoriel de Lutte contre le VIH/SIDA, « PNMLS » en sigle ;

Vu l'Ordonnance n° 08/73 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 11/063 du 11 septembre 2011 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-ministres ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 00241/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 03 février 2012 portant création, organisation et fonctionnement au sein du Ministère des Mines, d'une Cellule de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles, spécialement ses articles 4 et 7 ;

Considérant la nécessité de procéder à la nomination des animateurs du Comité Exécutif du Secrétariat Exécutif Sous-Cellulaire au sein de la CTCPM ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition du Coordonnateur de la CTCPM ;



ARRETE :

Article 1^{er} :

Sont nommés animateurs de la Coordination Nationale du Comité Exécutif National Sous-Cellulaire au sein de la CTCPM :

1. M. MWAMBA MUSHI MPAKU : Coordonnateur
2. Mme BURAMA NAMWEJI : Coordonnateur Adjoint

Article 2 :

Sont nommés membres du Secrétariat Exécutif National Sous-Cellulaire au sein de l'Administration des Mines :

1. M. KASONGO LUMBALA : Secrétaire Exécutif chargé de la Communication et Sensibilisation
2. M. ESSOLI BOFALA : Secrétaire Exécutif chargé de l'Administration et Finances
3. M. MAYI MUKANA : Secrétaire Exécutif chargé du suivi psycho-médical
4. M. NDIATU MAVUNGU : Secrétaire Exécutif chargé de la formation
5. Mme BANDA LANDU : Secrétaire Exécutif chargé des Associations Professionnelles
6. Mme MUPEPELE MIRA : Secrétaire Exécutif chargé du Suivi et de l'Evaluation de la mise en œuvre du plan d'actions



6. Mme MESU NGALULA : Secrétaire Exécutif chargé du Suivi et de l'Evaluation de la mise en œuvre du plan d'actions (Direction de Protection de l'Environnement)

Article 3 :

Conformément à l'article 8 de l'Arrêté Ministériel n° 00241/CAB.MIN/MINES/01/2012 susvisé, les animateurs du Secrétariat Technique du Comité Exécutif National Sous-Cellulaire sont nommés et, le cas échéant, relevés de leurs fonctions par le Coordonnateur du Comité Exécutif National Sous-Cellulaire.

Article 4 :

Le Secrétaire Général des Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le


Martin KABWELULU

AMPLIATIONS :

- Cabinet du Président de la République : (1)
 - Cabinet du Premier Ministre : (1)
 - Cabinet du Ministre des Mines : (2)
 - Cabinet du Ministre de la Santé : (1)
 - Secrétariat Général des Mines : (1)
 - Cadastre Minier : (1)
 - C.T.C.P.M. : (1)
 - SAESSCAM : (1)
- 8